

caprice et l'intérêt personnel doivent être mis de côté, pour n'écouter que la voix de la conscience, et des autorités religieuses que Dieu a établi, pour nous guider et nous éclairer. Si tous agissaient avec cet esprit de sagesse et de prudence, le ciel se chargerait de nous donner, pour législateurs, des hommes de son choix, qui ne feraient que des lois irréprochables, pour notre bien être temporel et notre bonheur éternel.

Nous avons entendu Monseigneur l'Archevêque, donner des avis sur ce sujet important, au Cap-Rouge, à Sainte-Foie et à Charlesbourg. Quel beau spectacle nous serait offert, à quels heureux résultats nous arriverions, si tous les électeurs suivaient de point en point, des conseils, qu'on pourrait dire, divinement inspirés !

Ah ! si on comprenait toute l'importance d'une élection générale, et les conséquences heureuses ou désastreuses qu'elle peut avoir pour nous, avant d'aller enrégistrer son vote, on irait se prosterner aux pieds des saints autels, conjurer l'Esprit de lumière, d'éclairer notre choix, de guider nos pas !

On sera peut-être surpris de nous entendre parler, en ces termes, d'un sujet qu'on s'est malheureusement trop accoutumé à ne considérer que sous un faux jour, et qui n'a été, pour un grand nombre, qu'affaire de caprice et d'intérêt ; cependant, nous ne craignons pas d'affirmer que notre doctrine doit être celle de tous ceux qui sont véritablement chrétiens, et qui se laissent guider par l'esprit de foi.

Amis lecteurs, rejetez loin de vous les journaux qui sont assez osés, pour critiquer les enseigne-